

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 7 septembre 2018

**Présents :**

ALLIAN Anne Lise	DELPEYROUX Pierre	MARTINEZ Francisco
ALVES PIRES Alcino	DENANTE Pascale	MECHAIN Georges
BENHAMOU Éric	DIDIER Francis	METTLER Denis
BOBILLIER Jean-Paul	DUMONT Gamra	ORTEGA Raphaël
BOULET Philippe	GAUTIER Christine	PERONNET Dominique
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	PONTABRI Pierrette
BUI XUAN Yves	LAUFFENBURGER Patrick	SEVE Patrice
CHEREAU Franck	LAURENCE Bernardina	
DALLERAC Francis	MARMION Chantal	

**Membre de droit :** CHARRE Dominique (DTN)

**Absents Excusés :**

BELRHITI Catherine  
CHEVALIER Michel  
HERNANDEZ José  
ITIER Roger  
VENET Gilles

**Absents Non excusés :**

PUVELAND Hervé

Le Président ouvre la séance à 17h20.

Le conseil d'administration constate que M. PUVELAND a été absent sans excuse à trois séances consécutives (celles des 30 mars 2018, 6 juillet 2018 et 7 septembre 2018).

Constatant cela, et conformément aux dispositions règlementaires, le conseil d'administration prend acte de sa démission.

### 1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 6 JUILLET 2018

---

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (CA) du 6 juillet 2018.

## 2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

---

- Gouvernance du sport ;

Ce sujet sera développé à l'occasion du colloque le lendemain.

Toutefois, le président attire l'attention sur le paragraphe 5.1.4.1 du rapport de la gouvernance du sport. L'élection du président par les clubs pourrait modifier de manière substantielle la gestion de la fédération. Les nouveaux membres de l'assemblée générale ne seraient pas au courant du fonctionnement de la fédération. La date d'entrée en application de cette nouvelle mesure n'est pas encore déterminée. Il conviendra toutefois de se préparer à ce changement. Notamment est envisagée une modification statutaire préalable visant à imposer au minimum trois licences pour les membres du conseil d'administration. Cette modification a pour objectif de conditionner l'accès aux fonctions de membres élus au CA à une certaine connaissance de la fédération.

M. DALLERAC demande des précisions concernant la création de l'agence du sport et souhaite alerter les membres du CA sur la baisse des subventions qui se profile.

A compter de 2019, sera créée une structure partenariale nationale de financement du sport pilotée par l'Etat (à hauteur de 30 %), les collectivités territoriales (à hauteur de 30 %), le CNOSF (à hauteur de 30%) et les acteurs économiques privés (à hauteur de 10 %). Cette agence sera créée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) et financée à partir de dispositifs similaires au système actuel, notamment ceux qui alimentent le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

M. CHARRE souhaite préciser qu'en réalité une très petite minorité de clubs présentaient des demandes de subvention au CNDS à cause de la lourdeur de la procédure. Cette agence aurait pour effet de supprimer le schéma territorial de demande de subventions jusqu'alors appliqué par le CNDS.

- Compétitions internationales ;

Dès à présent, le calendrier des compétitions internationales est chargé. Le classement mondial appelé « Tokyo 2020 Standing », a débuté le 2 juillet dernier et se terminera officiellement le 6 avril 2020. Le budget de déplacement pour ces compétitions sera conséquent.

A compter du 12 septembre 2018, un nouveau site internet de la fédération ([francekarate2020.fr](http://francekarate2020.fr)) sera effectif. Il permettra de suivre tous les compétiteurs français en lice pour le parcours olympique.

- Calendrier fédéral ;

Les réponses tardives des municipalités obligent à modifier les lieux prévisionnels des compétitions. La délocalisation des compétitions augmente les frais pour la fédération car elle assume toutes les charges afférentes lors de l'accueil par une ligue d'une compétition nationale.

- Nouvelle salle de réunion ;

Les nouvelles salles de réunion du Centre National d'Entraînement et du siège de la fédération sont terminées et aménagées. Celle du siège est polyvalente et servira également de studio photo et tournage.

- Plan de financement

Il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur le plan de financement des organes déconcentrés.

Concernant l'organisation d'un stage expert, les départements, ZID et ligue assumeront désormais la totalité des frais (hébergement, déplacement ect...). Néanmoins, sur présentation du compte-rendu de ce stage, ils recevront une aide de 500€ de la fédération. Le montant de l'inscription pour ces stages pourra s'élever jusqu'à 20€ maximum.

### **3- INTERVENTION DU DTN**

---

Il souhaite revenir sur la question qui lui avait été posée lors de la précédente réunion du conseil d'administration concernant la sélection des compétiteurs au tournoi de qualification olympique de UMAG.

Seuls les 50 premiers mondiaux de la ranking list peuvent participer aux qualifications et marquer des points.

Les six athlètes qui ont participé au TQO étaient les seuls à être classés dans les 50 premiers dans leur catégorie. La sélection des athlètes qui ont participé au TQO était donc cohérente.

- Le calendrier des équipes de France ;

Le calendrier des équipes de France est chargé. Le classement de la ranking est ouvert. Il est nécessaire d'envoyer de nombreux compétiteurs aux 1<sup>ères</sup> leagues pour qu'ils marquent des points.

Concernant les directives techniques nationales, les équipes techniques régionales seront renforcées, notamment pour les disciplines associées.

Autre nouveauté, un calendrier des formations continues a été créé. Il a vocation à renforcer les capacités des enseignants et de les accompagner dans l'évolution de leur enseignement.

Lionel NARDY intègre les cadres d'Etat de la fédération française de karaté.

L'ensemble des sujets restant à l'ordre du jour sera développé le lendemain lors du colloque.

### **4- PRESENTATION DE LA SITUATION DE LA SAISON 2017/2018 PAR LE TRESORIER GENERAL**

---

M. BOULET, le Trésorier, procède à l'étude de la situation arrêtée au 1<sup>er</sup> août 2018.

Cette situation est conforme à la nouvelle présentation. De la sorte, sont distingués 3 secteurs.

- Secteur fédéral :

#### Au niveau des recettes :

Pour les licences, l'état soumis présente une coquille concernant le nombre de licenciés. En outre, environ 2000 licences étaient en attente d'enregistrement.

Concernant les partenariats, il reste le partenariat du Crédit mutuel à hauteur de 30 000 €HT à enregistrer.

#### Concernant les dépenses

La fédération n'a pas encore reçu les factures d'Orange Business service et de la mutuelle des sportifs.

Quant à la communication fédérale, le budget a été dépassé suite à la mise en place de la nouvelle identité fédérale.

- Secteur Activités achats / ventes

#### Au niveau de la Boutique :

Concernant la boutique, pour les recettes ont été budgétisés 195 000 €. Nous sommes aujourd'hui à 176 548€.

Compte tenu de la variation des stocks, la fédération sera déficitaire cette année sur ce poste.

#### Concernant les grades :

L'analyse est la même que lors du précédent Conseil d'administration.

La fédération est excédentaire sur ce poste.

Les variations de stock concernant la boutique et les grades vont améliorer le résultat de ces postes et de la fédération.

- Secteur activités sportives :

Pour les recettes, la fédération atteindra les objectifs fixés. La fédération a reçu une très grande partie de la Convention d'objectif. Une partie de la convention d'objectif de l'année précédente a été comptabilisée après la clôture. Elle apparaît donc sur cet exercice.

- Le résultat :

Le résultat qui était prévu est un excédent de 100 000 €. En l'espèce, le résultat est d'environ 160 000 €.

Ce résultat est à relativiser car il faut retrancher de cet écart, les subventions du ministère que nous n'avons pas reçu l'an dernier à cette même date ainsi que les protocoles d'accord signés avec les leasers dans le dossier PRINT PLATINIUM.

## **5- CONSTITUTION DE LA ZID NORD PAS DE CALAIS**

---

Cette constitution résulte d'une demande des dirigeants de la région des Hauts de France suite à des dysfonctionnements.

En effet, le fonctionnement et la gouvernance de la Zone interdépartementale (ZID) Flandre Artois par un délégué a généré de nombreuses confusions. Ainsi, à la demande des dirigeants de la Ligue régionale des Hauts de France et pour mettre fin aux difficultés de fonctionnement qui ont suivi la fusion entre la ligue et la ZID, la fédération organisera une assemblée générale constitutive et électorale de la zone interdépartementale Nord-Pas-de-Calais

POUR : 21

ABSENCE : 4

CONTRE : 0

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la création de cette Zone interdépartementale Nord pas de Calais de karaté et disciplines associées.

En outre, un des candidats au poste de membre du comité directeur de cette ZID est salarié d'un club du même ressort territorial.

Or, selon les statuts types des ZID, les membres du bureau directeur de la ZID ne peuvent être rémunérés par une association affiliée à la fédération dans le ressort géographique de la ZID. Aussi, celui-ci sollicite du Conseil d'administration une dérogation à ce principe dans l'hypothèse où celui-ci serait élu.

POUR : 0

ABSENCE : 0

CONTRE : 25

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide de ne pas accéder favorablement à cette demande de dérogation.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que ce principe demeure sans exception aucune.

## **6- SUPPRESSION DE LA ZID COTE D'AZUR DE KARATE**

---

Le président présente la situation de la ZID Côte d'Azur.

Le CA doit se prononcer sur la dissolution de la ZID précédée de la vente des biens immobiliers.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide à l'encontre de la Zone interdépartementale Cote d'Azur de Karaté et Disciplines associées :

- l'arrêt immédiat du plan financement dont la ZID est bénéficiaire ;
- la mise vente du bien immobilier dont la ZID est propriétaire ;
- la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la ZID afin de se prononcer sur sa dissolution, dès lors que la vente du bien sera effective.

## **7- NOMINATION DE LA COMMISSION MEDICALE**

---

Suite à deux démissions, la composition de la commission médicale doit être votée par le Conseil d'Administration.

La nouvelle composition de la commission médicale qui est proposée est la suivante :

- BOITEAU Eric
- PERTEK Jean Pierre
- GROSS Dionys

- ROMAN Franco
- GUERIN Marc
- AKRAM Najib
- NGUYEN Thao
- CLEOPHAX Cédric

Ce vote portant sur des personnes, il a lieu à bulletin secret.

POUR : 25  
ABSENTION : 0  
CONTRE : 0

La nouvelle composition de la commission médicale est adoptée à l'unanimité.

## **8- ADOPTION DES MODALITES FINANCIERES**

---

Les modifications des modalités financières proposées sont les suivantes :

- Suppression de l'aide de 3500€ aux ligues régionales pour l'emploi d'un entraîneur régional ;
- Ajout d'une aide à hauteur de 500 € à destination des ligues pour l'organisation d'un stage relatif aux disciplines associées ;
- Ajout d'une aide à hauteur de 500 € à destination des ligues pour l'organisation d'un stage Karaté mix ou Karaté Défense Training ;
- Pour les Départements - ZID - ligues : aide de 500€ pour l'organisation d'un stage grade/ sportif/ traditionnel.

Le tarif du CQP a été modifié conformément au tarif qui a été voté lors de l'Assemblée Générale fédérale du 16 décembre 2017. Ainsi, le tarif du CQP est de 850€.

POUR : 25  
ABSENTION : 0  
CONTRE : 0

Après présentation, les modalités financières sont adoptées à l'unanimité.

## **9- ADOPTION DES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES**

---

Les modifications des directives techniques nationales sont présentées.

Les principales modifications sont les suivantes :

- disparition de l'entraîneur régional. Toutefois, comme le souligne M. CHARRE, les ligues peuvent décider de le conserver si elles le souhaitent ;
- Apparition cette année de responsables pour les disciplines associées. Les appels à candidatures afférents sont sur le site internet de la fédération.

POUR : 24  
ABSENTION : 1  
CONTRE : 0

Après présentation, les directives techniques nationales sont adoptées à la majorité.

## **10- ADOPTION DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS, DE L'ARBITRAGE ET DES FORMATIONS**

---

Les modifications du règlement des compétitions, de l'arbitrage et des formations sont présentées.

Ces éléments seront publiés sur le site internet de la fédération.

POUR : 25

ABSENTION : 0

CONTRE : 0

Après présentation, les règlements des compétitions, de l'arbitrage et des formations sont adoptées à l'unanimité.

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

---

M. DALLERAC demande à ce qu'une réflexion soit amorcée sur les médailles et coupes lors des compétitions. Notamment pour récompenser les pupilles qui ne participent qu'à une seule compétition et que la coupe remise pour la coupe de France soit plus imposante. Il lui est répondu que ces éléments pourront être envisagés.

Un point est fait sur l'affaire opposant la fédération à la FEKAMT. La confédération des arts martiaux se réunira dans la semaine et traitera de ce sujet.

Mme GAUTIER souhaite savoir s'il est possible de solliciter des jeunes de l'équipe de France pour un stage.

M. CHARRE répond par l'affirmative et précise qu'il convient d'en faire la demande à Yann BAILLON.

La date du prochain conseil d'administration est fixée au 16 novembre 2018.

Le président informe les membres du Conseil d'Administration que Sabine PRINTEMPS qui travaillait jusqu'alors au service grades sera désormais son assistante. Emilie Hommette devient quant à elle responsable du service communication.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 20h00.

Le Président  
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général  
Alcino ALVES PIRES